

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept le dix du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Gilles ANCEL, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurent CHASTRUSSE ;

*Absents excusés : Vincent ASSELINEAU donne pouvoir à Gilles ANCEL
Gérard COUBRET donne pouvoir à Jacques TOURNIER
Thierry FAZILLE
Sébastien DUMAÎTRE
Chantal JOUBERT
Laurence BOULANGER*

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : DETR 2018 – Aménagement de l'entrée du bourg par les routes de Felletin et d'Aubusson

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par l'architecte conseil du CAUE de la Creuse. En effet, lors d'une demande de subvention au le Parc naturel régional pour la remise en valeur de la bascule, l'architecte conseil du CAUE a été mandaté et il a pu travailler à un aménagement plus large, incluant les deux entrées du bourg.

La municipalité souhaite dynamiser les deux entrées de bourg par la route de Felletin et la Route d'Aubusson. En effet, la station-service communale, les salles polyvalentes, le nouveau cabinet médical et la salle de sport font ce « quartier » de nouveau actif.

Coût estimé de l'opération HT :	70 000 € soit 84 000 € TTC
DETR	24 500 €
PNR (pour la partie bascule)	1 560 €
Autofinancement	57 940 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le projet et le plan de financement et autorise Madame le Maire, à entreprendre les démarches administratives et règlementaires au dépôt du dossier DETR et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : DETR 2018 – Travaux d'aménagement pour un cabinet d'esthétique

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande effectuée par une esthéticienne pour occuper le local vacant situé au 6 Grande Rue.

La municipalité souhaite pouvoir accueillir ce professionnel, qui s'installerait dans le même bâtiment que le salon de coiffure, créant ainsi une cohérence commerciale.

Coût estimé de l'opération HT :	20 000 € soit 24 000€ TTC
DETR	7 000 €
Autofinancement	17 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le projet et le plan de financement et autorise Madame le Maire, à entreprendre les démarches administratives et règlementaires au dépôt du dossier DETR et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : DETR 2018 – Travaux de réfection des allées du cimetière

Le Maire rappelle que qu'il y aurait lieu de procéder à la réfection de certaines allées du cimetière.

- La dépense est estimée à 16 262€ HT soit 19 514.40 € TTC
- Le plan de financement est le suivant :
 - DETR 35 % : 5 691.70 €
 - Autofinancement : 13 822 70 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De valider le projet et le plan de financement
- Autorise Madame le Maire, à entreprendre les démarches administratives et règlementaires au dépôt du dossier DETR et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Convention de mise à disposition à titre onéreux pour le logement N°2 situé 1 Route de Felletin

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer, par délibération le montant du loyer qui a été négocié lors de précédentes rencontres et précédentes séances de conseil municipal pour l'appartement N°2 situé au 1 Route de Felletin.

Ainsi, il est proposé de mettre en place une mise à disposition à titre onéreux sur une durée de 18 mois à compter du 1^{er} décembre 2017 pour un montant de 100 € pour l'association « Graine de Malice ».

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité,

- De valider le montant de la mise à disposition ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Révision du loyer du cabinet infirmier

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer du cabinet infirmier situé au 1 Route de Felletin, conformément à son bail à compter du 1er décembre 2017.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice ILAT du 2° trimestre 2017 soit 404 € par mois.
Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à fixer le nouveau loyer mensuel.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0